



Assemblée générale

Distr. générale
9 mars 2004
Français
Original: anglais

Comité de l'information

Vingt-sixième session

26 avril-7 mai 2004

Projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007

Note du Secrétaire général

Résumé

La présente note du Secrétaire général décrit le projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007 en ce qui concerne le Département de l'information. Elle définit une orientation d'ensemble et présente les quatre sous-programmes : services de communication stratégique, services d'information, services de bibliothèque et services de diffusion.



1. Le Comité de l'information est saisi d'une note du Secrétaire général sur l'élaboration du cadre stratégique pour la période 2006-2007. À cet égard, l'attention du Comité est appelée sur la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2003, dans laquelle l'Assemblée priait le Secrétaire général d'établir et de lui présenter à sa cinquante-neuvième session, un cadre stratégique pour l'exercice biennal 2006-2007, qui contiendrait, dans un premier volet, un plan-cadre et, dans un deuxième volet, un plan-programme biennal, et qui remplacerait l'actuel plan à moyen terme sur quatre ans.

2. L'attention du Comité est appelée sur la règle 104.6 du Règlement et des règles révisées régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8) :

« Le Secrétaire général prend des mesures appropriées pour présenter des propositions aux organes sectoriels, techniques et régionaux, afin de leur permettre d'examiner les parties du plan à moyen terme ou de ses révisions qui les concernent, en vue de faciliter leur examen ultérieur par le Comité du programme et de la coordination et l'Assemblée générale. »

3. Le Comité est invité à examiner le projet de plan-programme biennal pour l'information figurant dans l'annexe à la présente note et à faire part de ses observations y relatives au Secrétaire général. Le plan-programme biennal, modifié selon qu'il conviendra, sera soumis au Comité du programme et de la coordination à sa quarante-quatrième session, et les recommandations du Comité seront transmises à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. On a également présenté dans l'annexe les textes portant autorisation du programme.

Annexe

Projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007

Deuxième volet : plan-programme biennal

Programme 24 Information

Orientation générale

1. Le programme a essentiellement pour objet d'aider à atteindre les objectifs de fond de l'Organisation des Nations Unies en communiquant de manière stratégique les activités et préoccupations de l'Organisation afin d'avoir le plus large impact possible auprès du public. La responsabilité du programme incombe au Département de l'information au Siège ainsi qu'au réseau mondial de centres et services d'information des Nations Unies. Le mandat du Département est énoncé dans la résolution 13 (I) du 13 février 1946. Les travaux du Département sont guidés par les priorités définies par l'Assemblée générale et son organe subsidiaire, le Comité de l'information, dans les résolutions concernant les questions relatives à l'information, dont les dernières en date sont les résolutions 58/101 A et B du 9 décembre 2003.

2. Par l'intermédiaire de son cadre stratégique, le Département vise à mieux faire connaître au niveau mondial et à aider le public à mieux comprendre les diverses fonctions de l'Organisation des Nations Unies. À cette fin, et en s'inspirant de la Déclaration du Millénaire, le Département se concentrera sur les questions qui revêtent une importance prioritaire pour l'Organisation, notamment l'élimination de la pauvreté, la prévention des conflits, le développement durable, les droits de l'homme, l'épidémie du VIH/sida, la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et les besoins du continent africain. En tant que département responsable des politiques en matière de communication de l'Organisation des Nations Unies, le Département de l'information collabore étroitement avec les bureaux organiques des organisations du système des Nations Unies afin de mener à bien des programmes d'information efficaces et ciblés en ce qui concerne les domaines clés susmentionnés. Il s'efforce d'atteindre un public mondial, en particulier les milieux influents et les jeunes, par l'action d'intermédiaires tels que les médias, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les établissements d'enseignement, les organisations commerciales et professionnelles et d'autres secteurs de la société civile, notamment en renforçant l'instauration de partenariats.

3. Dans ce cadre, le Département veillera en particulier à ce que ses produits et activités soient conçus dans une optique de parité hommes-femmes, tout spécialement s'agissant de ceux qui sont au centre des diverses campagnes de promotion en faveur des organisations du système des Nations Unies qui sont menées sous l'impulsion du Département.

4. Le Département fait de plus en plus largement appel aux toutes dernières technologies, dans les médias traditionnels comme électroniques, y compris l'Internet, pour diffuser directement et instantanément des informations aux médias dans le monde entier. On s'attache tout particulièrement à adapter les informations

qui sont diffusées aux particularités propres aux différentes régions, en prenant en compte leur capacité technologique.

5. L'un des défis majeurs que doit relever le Département en ce qui concerne l'application de ce programme consiste à concevoir des traits d'union qui permettront véritablement de faire en sorte que l'utilité du travail de l'Organisation soit présente dans la vie et l'existence quotidiennes des individus dans toutes les régions du monde.

Sous-programme 1

Services de communication stratégique

Objectif : Mieux faire comprendre les activités de l'Organisation en ce qui concerne les questions thématiques prioritaires et leur assurer un appui plus large.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Augmentation des reportages consacrés par les médias à des questions thématiques prioritaires	a) Augmentation du nombre de sujets traités par les médias ciblés
b) Les besoins des utilisateurs sont satisfaits.	b) Augmentation du pourcentage des utilisateurs qui se déclarent satisfaits de la couverture médiatique
c) Amélioration de la qualité des efforts de sensibilisation sur le terrain	c) i) Augmentation du pourcentage de publics visés indiquant qu'ils ont une meilleure connaissance des Nations Unies ii) Augmentation du nombre de visiteurs des sites Web du sous-programme (nombre de pages consultées)

Stratégie

6. Le sous-programme sera exécuté par la Division de la communication stratégique, qui comprend le Service des campagnes de communication, les centres et services d'information des Nations Unies et le Groupe de la liaison avec le Comité.

7. Cet objectif sera réalisé en donnant une importance stratégique accrue aux activités du Département et des centres d'information. Les questions et activités prioritaires des départements organiques seront identifiées grâce à un nouveau processus de ciblage des utilisateurs et constitueront la base des plans en matière de communication. Ces plans permettront d'identifier les messages clefs adaptés à la situation propre du public visé, auquel on s'adressera en faisant appel aux outils les mieux appropriés. Le Groupe de la communication des Nations Unies aura pour rôle de renforcer la coordination des activités de communication entre le Département de l'information et les organisations du système des Nations Unies qui traitent de ces questions.

8. Afin de mieux informer l'opinion publique quant aux questions prioritaires, des supports d'information à l'intention des médias spécialisés seront développés et diffusés dans les langues officielles des centres et services d'information des Nations Unies, ainsi que dans les langues locales. Des activités stratégiques de sensibilisation des médias, telles que conférences de presse et entretiens avec des hauts responsables, seront organisées. Des sites Web conçus dans les langues locales continueront d'être créés et gérés par les centres d'information des Nations Unies.

9. Un appui opérationnel et des avis stratégiques en matière de communication continueront d'être fournis à la composante information des missions de paix des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la tenue des sites Web pertinents.

Sous-programme 2

Services d'information

Objectif : Élargir la couverture géographique et intensifier l'utilisation par les organes d'information et autres utilisateurs des informations et autres renseignements actualisés concernant l'Organisation de manière à assurer à l'Organisation un appui plus large.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Utilisation accrue par les organismes de presse et autres utilisateurs des informations et autres renseignements concernant l'Organisation des Nations Unies	a) i) Augmentation du nombre de partenariats avec les réseaux de radiodiffusion et de télévision, par langue et par région ii) Augmentation du nombre de visiteurs du site Web de l'Organisation des Nations Unies (nombre de pages consultées), y compris le Centre de presse, par langue
b) Accès opportun des organes de presse et autres utilisateurs aux communiqués de presse quotidiens couvrant les séances, aux programmes télévisés, aux photographies ou à d'autres supports d'information	b) Maintien du pourcentage actuel de produits publiés dans les délais

Stratégie

10. Le sous-programme sera principalement exécuté par la Division de l'information et des médias, avec l'appui du Bureau du porte-parole du Secrétaire général ainsi que des centres d'information des Nations Unies et des services d'information hors Siège.

11. À cette fin, le Département fournira promptement aux médias et autres utilisateurs dans le monde entier des nouvelles et autres données et services d'information fiables, objectifs et, dans la mesure du possible, personnalisés (radiodiffusion, télévision, matériel photographique, matériel imprimé et Internet) en utilisant les nouvelles technologies de l'information de manière à atteindre plus

rapidement un plus vaste public. Les efforts de vulgarisation du sous-programme privilégieront tout spécialement le multilinguisme et les médias des pays en développement.

12. Les nouvelles technologies de l'information permettront également au sous-programme de mettre l'accent sur l'amélioration des possibilités d'accès dont disposent les entités situées sur le terrain, en particulier pour les informations de dernière minute. D'autres avantages tirés de la modernisation porteront notamment sur l'amélioration de la productivité et une intégration plus poussée des différents médias, de manière à présenter un service multimédia coordonné et sans à-coup.

13. Grâce à l'application d'une stratégie cohérente de promotion et de diffusion, on pourra nouer des partenariats plus novateurs avec les principaux organismes de radiodiffusion et de télévision. Cette collaboration permettra de répondre aux besoins d'un public mondial en offrant aux réseaux de radiodiffusion et de télévision des programmes de qualité qui traduisent les priorités définies par les États Membres, notamment les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Des programmes spéciaux seront produits et diffusés selon les besoins.

Sous-programme 3 Services de bibliothèque

Objectif : Faciliter l'accès à bref délai des représentants, des missions permanentes des États Membres, des fonctionnaires du Secrétariat, des chercheurs et des bibliothèques depositaires, dans le monde entier, aux ouvrages et services de la Bibliothèque.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Amélioration de la qualité des services	a) i) 90 % des utilisateurs se déclarent satisfaits des produits et services mis à leur disposition ii) Nombre de visiteurs des sites Web de la Bibliothèque (nombre de pages consultées), par langue officielle
b) Collaboration plus étroite entre les bibliothèques des Nations Unies	b) Nombre de projets conjoints et/ou coordonnés menés par la Bibliothèque et d'autres bibliothèques des Nations Unies
c) Parution dans les délais de l' <i>Annuaire des Nations Unies</i>	c) Réduction à 18 mois des délais entre la fin de l'année sur laquelle porte chaque volume et la date à laquelle est publié l' <i>Annuaire des Nations Unies</i>

Stratégie

14. Le sous-programme sera exécuté par la Division de la diffusion grand public de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld. Il a pour objet de créer et de fournir en temps voulu des produits et des services d'information à jour à l'intention des représentants, du personnel du Secrétariat et des chercheurs; de faciliter l'accès des

bibliothèques dépositaires et du grand public, dans le monde entier, au matériel d'information du système des Nations Unies; de contribuer à combler le fossé numérique; de mobiliser les bibliothèques, en particulier les bibliothèques dépositaires, pour qu'elles fassent office d'agents de liaison avec la société civile; et d'encadrer et de coordonner les activités des bibliothèques des Nations Unies.

15. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld, agissant en coordination avec les autres bibliothèques de l'ONU et du système des Nations Unies, continuera de se transformer en bibliothèque virtuelle, sans pour autant négliger les collections imprimées de documents, livres et publications en série des Nations Unies et d'autres documents officiels dont ses usagers ont besoin. Elle mettra de plus en plus l'accent sur la production et la fourniture d'informations sous forme électronique, sur la liaison avec les bibliothèques dépositaires et sur la promotion du multilinguisme. Elle s'emploiera à développer la transmission directe, grâce à la télématique, d'informations personnalisées aux membres des missions permanentes, au Siège, et au personnel du Secrétariat, dans le monde entier. Les sites Internet et intranet de la Bibliothèque seront enrichis et étoffés dans les six langues officielles et ils offriront des possibilités de recherche multilingue. L'accès à des services commerciaux d'information par voie électronique sera offert à des tarifs économiques grâce au Consortium pour les acquisitions d'informations électroniques du système des Nations Unies. La Bibliothèque favorisera, dans la mesure du possible, l'accès des bibliothèques dépositaires aux bases de données des Nations Unies, de façon à assurer une distribution rapide, complète et économique des documents.

16. La production et le traitement internes des données (base de données et autres produits électroniques, index, normes et directives en matière de contrôle bibliographique et systèmes de référence multilingues) seront développés et améliorés. Le thésaurus du Système d'information bibliographique de l'ONU (SIBONU) sera régulièrement mis à jour dans les six langues officielles. Deux éditions complètes, soignées et de haute qualité de l'*Annuaire des Nations Unies* seront publiées, l'une pour 2004, l'autre pour 2005; elles serviront de base à la production en parallèle de versions sur le Web.

17. On privilégiera la formation, notamment les cours à l'intention des usagers au Siège et du personnel des bibliothèques dépositaires à l'étranger, ainsi que la fourniture par voie électronique de conseils, de manuels et de structures de base de données aux petites bibliothèques des Nations Unies dans les bureaux extérieurs.

18. La Bibliothèque s'attachera de plus en plus à élaborer des politiques et des normes ainsi qu'à entreprendre des projets en collaboration avec d'autres bibliothèques des Nations Unies par l'intermédiaire du Comité directeur pour la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies. En outre, en participant activement aux forums interorganisations, la Bibliothèque s'attachera à promouvoir le partage des connaissances entre toutes les organisations des Nations Unies.

Sous-programme 4 Services de diffusion

Objectif : Promouvoir une meilleure compréhension du rôle, des activités et des préoccupations de l'ONU.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Renforcement et élargissement des relations avec les partenaires	a) i) Augmentation du nombre de partenariats noués avec les organisations pertinentes faisant ou non partie du système des Nations Unies ii) Augmentation du nombre d'organisations non gouvernementales qui satisfont aux critères définis par l'Organisation des Nations Unies pour exercer une fonction de relais
b) Amélioration de la qualité et de l'efficacité des services et produits de diffusion	b) i) Augmentation du pourcentage d'utilisateurs se déclarant satisfaits des produits et services du sous-programme ii) Au moins 90 % des publics visés indiquent que leur connaissance de l'Organisation s'est améliorée ou approfondie. iii) Augmentation du nombre de visiteurs des sites Web du sous-programme (nombre de pages consultées)

Stratégie

19. Le sous-programme sera exécuté par la Division de la diffusion grand public, qui comprend le Service de la société civile, la Section de la vente et de la commercialisation et le secrétariat du Comité des publications.

20. Ces services s'attacheront à éclairer le grand public, stimuler son intérêt et susciter des débats bien informés grâce à des efforts de communication qui le visent directement et en collaboration avec des partenaires clefs, notamment des organisations non gouvernementales, des établissements universitaires, d'autres représentants de la société civile et les médias.

21. Cet objectif sera réalisé en développant, renforçant et élargissant les liens de la Division avec ses partenaires, tant parmi les organismes des Nations Unies que parmi les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires et le secteur privé. La Division cherchera également à susciter l'intérêt de ces interlocuteurs, ainsi que celui du grand public, et tout particulièrement des enfants et des jeunes, pour les questions dont se préoccupe l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à promouvoir plus efficacement ceux de ses programmes et services qui s'adressent à eux. Il s'agira notamment de tirer parti des possibilités offertes par les technologies de l'information et des communications, notamment l'Internet, la

publication de pages sur le Web et les vidéoconférences, pour atteindre des publics plus vastes, encourager leur interaction avec l'Organisation et leur permettre d'accéder plus facilement aux informations concernant l'Organisation des Nations Unies et les questions mondiales. Parallèlement, la Division continuera d'entretenir des contacts avec les publics visés en faisant appel à des moyens de communication plus traditionnels.

Textes portant autorisation du programme

Résolutions de l'Assemblée générale

1086 (XI)	Action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information
2897 (XXVI)	Examen et réévaluation des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information
3047 (XXVII)	Activités productrices de recettes
33/115 A, B et C	Questions relatives à l'information
34/182	Questions relatives à l'information
57/7	Examen et évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et sur l'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
57/90	Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement
57/144	Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire
57/195	Lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et mise en oeuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
57/249	Culture et développement
57/254	Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable
57/266	Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)
57/294	Décennie 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique
58/11	Décennie internationale pour la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010
58/20	Programme d'information spécial du Département de l'information du Secrétariat sur la question de Palestine
58/101	Questions relatives à l'information

- 58/110 Diffusion d'informations sur la décolonisation
- 58/126 Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
- 58/148 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 58/165 Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme
- 58/217 Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie » (2005-2015)
- 58/269 Renforcer l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement
-